

FUULETON. LA REVANCHE DE GRAZIELLA.

Oh! Pinocchiable idylle, le trompeur mirage, aussi — de ces quelques mois de printemps et d'été, dans les glycines, les lilas et les sauroux qui encadraient, au fond du jardin commun, l'adorable visage de Manette...

Manette et moi, nous sommes certainement de nos neurasthéniques. Mais cette transformation fatale de nos tempéraments, loin de maintenir solide notre union d'amour, nous a séparés lentement, sûrement, chaque jour davantage, elle nous sépare irrémédiablement.

Tandis que moi, j'acquiesçais la dose enflante de névrose pour la fièvre des œuvres originales, ce grain de folie qui grise la trop froide raison, mère des médecines, et peut insulter le chef-d'œuvre, — ma Graziella contractait une fièvre froide et jalouse, insupportable, dont ma misère, mes inévitables, mon désespoir de certaines heures ont pu seuls ajourner les effets.

(La fin à demain.)

Les plantes d'Ayer sont absolument végétales, d'un emploi sûr; elles ne resserrent pas les intestins, et sont un tonique admirable.

AVIS DE SUCCESSION.

Succèsion de Wm Preston et d'Isabelle Preston, sa femme. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la succession d'Orléans, No 43,201. Division 2.

AVIS DE SUCCESSION.

Succèsion de Elizabeth Dell, veuve de E. Siegler, femme décédée de A. G. Gortner. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la succession d'Orléans, No 43,201. Division 2.

AVIS DE SUCCESSION.

Succèsion de Messieurs et Henry J. Davis. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la succession d'Orléans, No 43,201. Division 2.

AVIS AUX OREANOIERE

ETAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la succession d'Orléans, No 43,201. Division 2.

AVIS AUX OREANOIERE

ETAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la succession d'Orléans, No 43,201. Division 2.

AVIS AUX OREANOIERE

ETAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la succession d'Orléans, No 43,201. Division 2.

AVIS AUX OREANOIERE

ETAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la succession d'Orléans, No 43,201. Division 2.

AVIS AUX OREANOIERE

ETAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la succession d'Orléans, No 43,201. Division 2.

AVIS AUX OREANOIERE

ETAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la succession d'Orléans, No 43,201. Division 2.

AVIS AUX OREANOIERE

ETAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE DE DISTRICT pour la succession d'Orléans, No 43,201. Division 2.

AMUSEMENTS. ACADEMIE DE MUSIQUE. Ce soir et toute la semaine. Matinées mercredi et samedi. La comédie de la saison.

THEATRE ST-CHARLES. Ce soir et toute la semaine. Matinées mercredi et samedi. MABEL PAIGE, dans un répertoire de pièces.

CHEMINS DE FER. Bureau de Billets de la Ville. Coin St-Charles et Canal. Depot de Passagers.

QUEEN & CRESCENT ROUTE. NEW ORLEANS & NORTH LAFAYETTE R.R. ALABAMA & VIRGINIA R.R. VICKSBURG SHREVEPORT & PACIFIC R.R.

Trains Elegants-Vestibules Eclairés au Gaz. No 2 Limited. Part de N. Orleans. 7:50 p.m.

Bureau des Billets du Q. & C. 34 rue St-Charles. R. H. GERRARD, Sec. Gen. H. A. RUDY, Ass. Gen. Pass. Agent.

ILLINOIS CENTRAL. Arrivées et départs en effet le 6 octobre 1895. Chicago Limited. No 4, départ 9 A. M., 3 arrive 6:50 P. M.

MISSISSIPPI VALLEY R. CO. Heures d'arrivées et de départs prenant effet à partir du 1er septembre 1895.

LIBRAIRIE FRANÇAISE. IMPRIMERIE ET CABINET DE LECTURE. L. DERMIGNY, 126 West 25th St. N. Y.

LIBRAIRIE FRANÇAISE. IMPRIMERIE ET CABINET DE LECTURE. L. DERMIGNY, 126 West 25th St. N. Y.

LIBRAIRIE FRANÇAISE. IMPRIMERIE ET CABINET DE LECTURE. L. DERMIGNY, 126 West 25th St. N. Y.

LIBRAIRIE FRANÇAISE. IMPRIMERIE ET CABINET DE LECTURE. L. DERMIGNY, 126 West 25th St. N. Y.

LIBRAIRIE FRANÇAISE. IMPRIMERIE ET CABINET DE LECTURE. L. DERMIGNY, 126 West 25th St. N. Y.

LIBRAIRIE FRANÇAISE. IMPRIMERIE ET CABINET DE LECTURE. L. DERMIGNY, 126 West 25th St. N. Y.

LIBRAIRIE FRANÇAISE. IMPRIMERIE ET CABINET DE LECTURE. L. DERMIGNY, 126 West 25th St. N. Y.

MALADIES NERVEUSES. Guérison certaine par le SIROP HENRI MURE. Suc. Bas assuré par 15 années d'expérience dans les Hôpitaux de Paris.

DES MASS MEETINGS. DEMOCRATIQUES. AVIS D'ELECTION. Conformément à la Section 75 de la Charte de la Ville de New-Orléans.

DES MASS MEETINGS. DEMOCRATIQUES. AVIS D'ELECTION. Conformément à la Section 75 de la Charte de la Ville de New-Orléans.

DES MASS MEETINGS. DEMOCRATIQUES. AVIS D'ELECTION. Conformément à la Section 75 de la Charte de la Ville de New-Orléans.

DES MASS MEETINGS. DEMOCRATIQUES. AVIS D'ELECTION. Conformément à la Section 75 de la Charte de la Ville de New-Orléans.

DES MASS MEETINGS. DEMOCRATIQUES. AVIS D'ELECTION. Conformément à la Section 75 de la Charte de la Ville de New-Orléans.

DES MASS MEETINGS. DEMOCRATIQUES. AVIS D'ELECTION. Conformément à la Section 75 de la Charte de la Ville de New-Orléans.

DES MASS MEETINGS. DEMOCRATIQUES. AVIS D'ELECTION. Conformément à la Section 75 de la Charte de la Ville de New-Orléans.

DES MASS MEETINGS. DEMOCRATIQUES. AVIS D'ELECTION. Conformément à la Section 75 de la Charte de la Ville de New-Orléans.

DES MASS MEETINGS. DEMOCRATIQUES. AVIS D'ELECTION. Conformément à la Section 75 de la Charte de la Ville de New-Orléans.

DES MASS MEETINGS. DEMOCRATIQUES. AVIS D'ELECTION. Conformément à la Section 75 de la Charte de la Ville de New-Orléans.

DES MASS MEETINGS. DEMOCRATIQUES. AVIS D'ELECTION. Conformément à la Section 75 de la Charte de la Ville de New-Orléans.

DES MASS MEETINGS. DEMOCRATIQUES. AVIS D'ELECTION. Conformément à la Section 75 de la Charte de la Ville de New-Orléans.

DES MASS MEETINGS. DEMOCRATIQUES. AVIS D'ELECTION. Conformément à la Section 75 de la Charte de la Ville de New-Orléans.

DES MASS MEETINGS. DEMOCRATIQUES. AVIS D'ELECTION. Conformément à la Section 75 de la Charte de la Ville de New-Orléans.

PHOSPHATINE FALIÈRES. La "PHOSPHATINE FALIÈRES" est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois.

PHOSPHATINE FALIÈRES. La "PHOSPHATINE FALIÈRES" est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois.

PHOSPHATINE FALIÈRES. La "PHOSPHATINE FALIÈRES" est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois.

PHOSPHATINE FALIÈRES. La "PHOSPHATINE FALIÈRES" est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois.

PHOSPHATINE FALIÈRES. La "PHOSPHATINE FALIÈRES" est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois.

PHOSPHATINE FALIÈRES. La "PHOSPHATINE FALIÈRES" est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois.

PHOSPHATINE FALIÈRES. La "PHOSPHATINE FALIÈRES" est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois.

PHOSPHATINE FALIÈRES. La "PHOSPHATINE FALIÈRES" est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois.

PHOSPHATINE FALIÈRES. La "PHOSPHATINE FALIÈRES" est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois.

PHOSPHATINE FALIÈRES. La "PHOSPHATINE FALIÈRES" est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois.

PHOSPHATINE FALIÈRES. La "PHOSPHATINE FALIÈRES" est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois.

PHOSPHATINE FALIÈRES. La "PHOSPHATINE FALIÈRES" est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois.

PHOSPHATINE FALIÈRES. La "PHOSPHATINE FALIÈRES" est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois.